

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 089-248900383-20210705-DELIB64_2021-DE

**Ecole de
Musique
Intercommunale
Du Migennois**

Projet d'Etablissement 2021-2026

Conseil communautaire du 5 Juillet 2021



" Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends."

Benjamin Franklin

Préambule

Le projet d'établissement est un document destiné aux élus, enseignants, partenaires, élèves et parents d'élèves de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques.

Il définit l'identité de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels, particulièrement les établissements de l'Education Nationale, les formations de pratiques amateurs, ainsi que les lieux de création et de diffusion.

Il vise à identifier les missions et les rôles de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles. La participation et l'engagement de chacun : élus, élèves, parents d'élèves, enseignants et partenaires, contribueront à sa bonne mise en œuvre.

Table des matières

Introduction	5
Cadre réglementaire & responsabilités	5
Le cadre d'exercice	6
La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise (CCAM).....	6
Partenaires.....	9
Schéma décisionnel.....	9
Missions	10
L'établissement	11
Historique.....	11
Une offre de formation diversifiée.....	11
Les actions éducatives.....	13
Les actions de diffusions	13
Ressources	13
Les moyens humains	13
Le Syndicat Mixte des Enseignements Artistiques (SMEA).....	14
Les Locaux.....	15
Les équipements.....	16
Les outils.....	17
Le cadre Budgétaire	17
Diagnostics	18
Bilan du projet d'établissement 2015-2020	18
Effectifs.....	19
Typologie des effectifs	20
Communication.....	25
Les fondements du projet 2021-2026	25
Actions, Stratégies & Axes de développement	26
Structuration de l'établissement	26
Le rayonnement de l'EMIM	26
Le projet pédagogique.....	27
Evaluation	28
Conclusion	29
Documents Annexes	29

Introduction

La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise (CCAM), attentive au développement et à l'équipement des services à la population, crée en septembre 2007 son établissement d'enseignement artistique dédié à la musique dans un premier temps puis à la danse et au théâtre. L'accent est mis sur la dimension éducative ainsi que sur l'accueil d'un public diversifié par ses motivations, son âge et son environnement culturel.

Cadre réglementaire & responsabilités

L'Ecole de Musique Intercommunale du Migennois (EMIM) s'insère dans le réseau départemental des écoles de musique, de danse et de théâtre de l'Yonne et inscrit son projet dans ce territoire. Elle initie son développement en mettant en perspective la réalité du milieu dans lequel s'exerce sa mission avec différents documents références :

- Charte de l'enseignement artistique du ministère de la Culture de 2001
- Loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004
- Le Schéma National d'Orientation Pédagogique de 2008
- Le Schéma Départemental des Enseignements Artistique de l'Yonne de 2021

En outre, le plan d'action présenté conjointement, en septembre 2018, par Françoise Nyssen, ministre de la Culture et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation Nationale, renforce la position des écoles de musique comme partenaires incontournables du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC) de l'enfant.

L'EMIM porte ainsi en elle certaines responsabilités et doit respecter certaines recommandations :

Responsabilités artistiques et pédagogiques

- Permettre à ses pratiquants d'acquérir une culture artistique, de développer une pratique collective et individuelle de manière autonome
- Favoriser les démarches de créations et la diffusion dans et hors les murs

Responsabilités territoriales & culturelles

- Devenir un lieu de savoir, de rencontre et d'information
- S'appuyer sur la population et ses particularités
- Valoriser ses élèves, son équipe pédagogique
- Soutenir les pratiques amateurs en développant l'accompagnement de projet

Responsabilités sociales

- Favoriser l'accès à la musique pour tous
- Démocratiser l'acte musical
- S'orienter vers les publics "empêchés" et les publics n'ayant pas pour habitude de rencontrer les disciplines artistiques

Le cadre d'exercice

La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise (CCAM)

Histoire

Pionnières en matière de regroupement intercommunal, les communes d'Epineau-les-Voves, Cheny, Laroche-Saint-Cydroine et Migennes se sont constituées en District dès le mois de novembre 1963.

Etablissement public de coopération intercommunale, celui-ci est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 1er janvier 1970, Charmoy rejoint les quatre autres communes au sein du District.

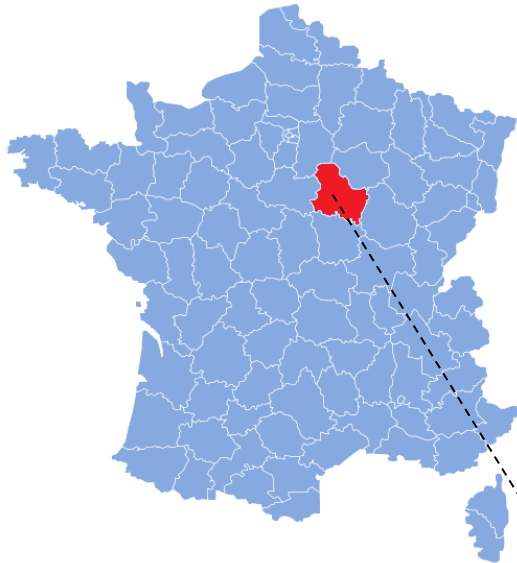
Le 03 octobre 1986, la structure, jusque-là appelée District Urbain de Migennes, prend la dénomination de District Urbain de l'Agglomération Migennoise. Le 26 novembre 1986, son siège est transféré de la mairie de Migennes, dans des nouveaux locaux situés rue des Ecoles.

Afin de satisfaire aux obligations de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le 1er janvier 2002 le District est transformé en Communauté de Communes et prend le nom de Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise (CCAM).

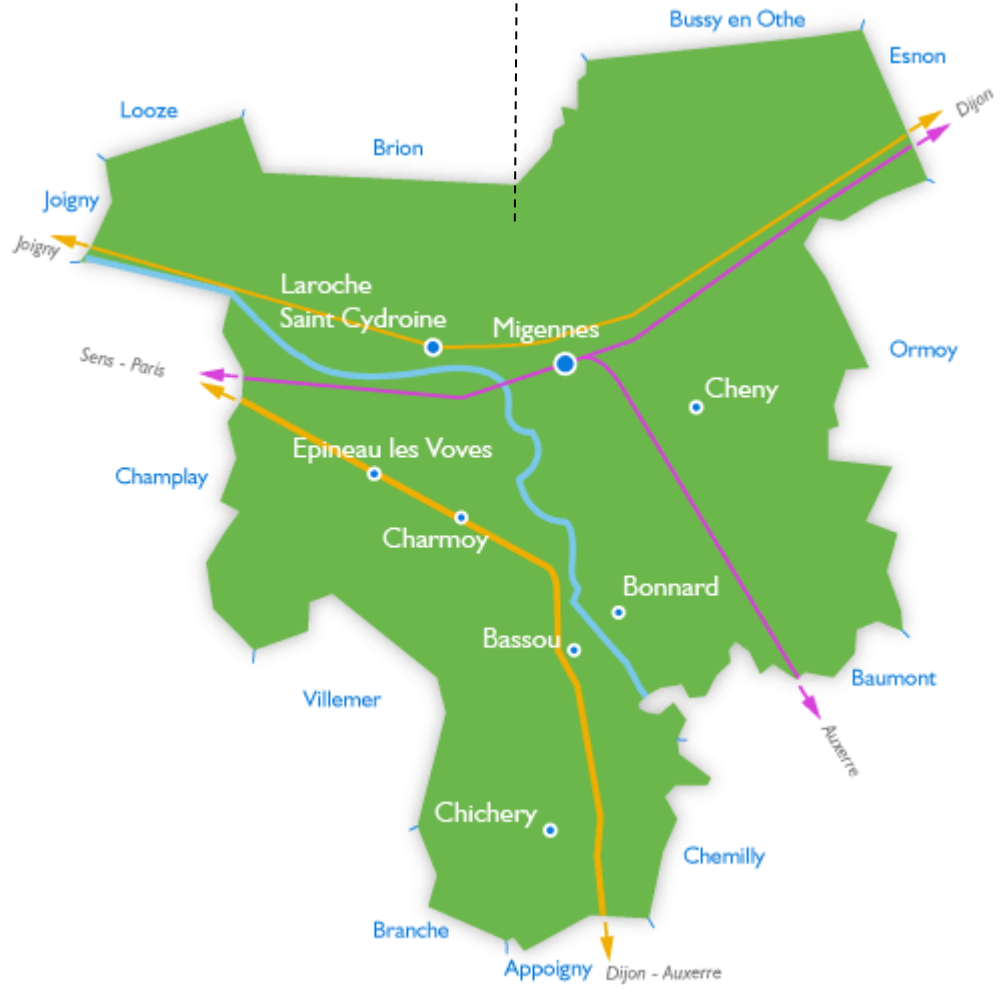
La CCAM poursuit son développement en intégrant 3 nouvelles communes le 1er janvier 2003, Bassou, Bonnard et Chichery.

Situation

La communauté de communes est située à un carrefour routier, ferroviaire et fluvial, à proximité de l'autoroute A6 et desservie par la gare SNCF de Laroche-Migennes. Le canal de Bourgogne parcourt une partie de son territoire. Elle s'étend sur 64.20 km².



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennoise



Population¹

La vie migennoise a été longtemps rythmée par l'activité cheminote. Aujourd'hui, l'activité des établissements sur le territoire est composée à :

- 62.6 % de commerces, transports et services
- 14.5 % d'administration publique, enseignement, santé et action sociale
- 10.5 % de construction
- 7.7 % d'industrie
- 4.6 % d'agriculture, sylviculture et pêche

La population des huit communes migennoises compte 15 106 habitants pour une densité de 235.3 hab/km². On note qu'après avoir connu une démographie en baisse de 5% entre 2007 et 2012, celle-ci retrouve un élan positif entre 2012 et 2017 avec un retour proche des chiffres de 2007 où la population était de 15 427.

Typologie de la population

0 à 14 ans	19.1%
15 à 29 ans	15.6 %
30 à 44 ans	17.5%
45 à 59 ans	19.6%
60 à 74 ans	17.8%
75 ans et +	10,4%

Entre 2007 et 2017, une légère baisse des populations situées entre 15 et 59 ans (-4.8%) est constatée au profit des populations de plus de 60% (+4.6%).

Catégorie Socioprofessionnelle des plus de 15ans

Agriculteurs exploitants	0.2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2.4%
Cadres & professions intellectuelles supérieures	3.1%
Professions intermédiaires	11.2%
Employés	17.3%
Ouvriers	18.6%
Retraités	31.9%
Sans activité professionnelle	15.2%

Equipements

Ecoles Maternelles (seules)	3
Ecoles Elémentaires (Seules)	5
Ecoles Primaires	4
Collèges	2
Crèches	3
Relais d'Assistantes maternelles	1
Centre de Loisirs	2
Médiathèque	1

¹ Source : Insee, 2017

MJC	1
Salle de diffusion professionnelle (L'Escale)	1
Service Jeunesse Animation	1
Centre Communal d'Action Sociale	8
Cinéma (Le Prisme)	1

Partenaires

Dans le cadre de ses missions, l'École de Musique Intercommunale du Migennois tisse des liens forts et durables avec les partenaires du territoire :

- En **école élémentaire** avec des actions de sensibilisation, des interventions, des résidences d'artistes, des projets chorales...
- Au **collège** avec des actions de sensibilisation à la musique traditionnelle (Steel Drums) ...
- Avec **les centres de loisirs**, sur des projets de découverte et de création,
- Avec **la médiathèque**, comme lieu de diffusion à part entière pour ses auditions mais aussi relais et centre ressource
- Avec **la MJC**, sur des collaborations de spectacle, comme lieu de diffusion de ses productions, des ateliers théâtre
- Avec **le milieu associatif** sur des projets ponctuels, des aides ou relais (audition solidaire...)
- Avec **le cabaret de l'escale** pour la diffusion de ses productions, l'organisation de concerts éducatifs, de stages, de master-class et formations
- Avec **le théâtre perché**, pour des projets de classes associés aux concerts de professeurs
- Avec **les pratiques amateurs** dont **l'harmonie municipale** par la mutualisation des équipements, l'accueil des élèves en 2^e cycle et l'intégration de l'ensemble comme pratique collective à part entière,
- Avec **le réseau des conservatoires et écoles de musique icaunais** pour les concertations pédagogiques, les examens de validation de fin de cycle, les projets pédagogiques...

L'école s'appuie également sur un partenariat naturel avec **l'amicale des parents d'élèves**, constituée en association, qui soutient à la fois humainement et financièrement les activités de l'établissement. C'est un partenaire important, véritable relais du ressenti des usagers.

Schéma décisionnel

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire de la CCAM, sur proposition du Comité d'Établissement, valide le projet d'établissement. Il fixe annuellement le tarif des cotisations.

Le conseil d'établissement

Présidé par le Président de la CCAM ou par son représentant, il est composé :

- D'un représentant de chaque commune de la CCAM
- De deux représentants de l'Amicale de l'Emim (élus par les parents d'élèves)
- De deux représentants des professeurs (élus par les professeurs)

- Du directeur de l'EMIM
- D'éventuelles personnes invitées dans le cadre de projets précis

Il veille au bon fonctionnement de l'établissement ; sur proposition du directeur, valide le projet pédagogique et le règlement des études et rend compte au conseil communautaire.

Missions

Intégré à la CCAM dans le pôle développement et attractivité du territoire, l'Ecole de Musique Intercommunale du Migennois est un lieu d'apprentissage au service de la population qui porte en elle une mission d'éducation et d'épanouissement du citoyen au travers cinq missions distinctes.

Mission pédagogique : enseignement spécialisé instrumental et vocal

L'Emim est un pôle de référence pédagogique en matière d'enseignement artistique. Il a pour vocation de former en grande partie des amateurs aux pratiques artistiques en dispensant un enseignement spécialisé riche et diversifié.

L'enseignement artistique se présente sous la forme de cursus, parcours dans lequel l'élève va suivre un chemin balisé par des activités de nature variée, suivant les objectifs fixés définis par le règlement des études. Il participe à des pratiques collectives et est incité à présenter en public des travaux personnels ou collectifs.

L'enseignement proposé a pour but de contribuer à l'épanouissement de l'individu en prenant en compte à la fois les dimensions sensorielles, affectives, intellectuelles et sociales. Il prévoit une graduation en commençant par une approche généraliste et globale qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation. Vient ensuite le temps de l'approfondissement et des choix. Cursus diplômant, parcours personnalisé ou simple soutien à la pratique, il s'agit toujours de susciter et de développer l'intérêt, le plaisir et la curiosité, d'encourager l'investissement et le dépassement de soi, en vue d'une formation artistique de qualité.

Mission éducative, artistique et culturelle

L'Emim s'inscrit comme l'interlocuteur privilégié des acteurs éducatifs de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise, venant enrichir leur travail en matière d'éducation musicale.

Pôle ressource constitué d'une équipe d'artistes/enseignants et d'équipements adaptés, elle propose, en collaboration et au sein des établissements d'enseignements scolaires élémentaires et secondaires, différents types d'actions de sensibilisation et d'appuis techniques.

Mission de soutien aux pratiques amateurs

L'Emim est attentive aux besoins des pratiques amateurs ; pour cela elle fait la promotion d'un large éventail de disciplines instrumentales et en assure l'enseignement ; propose aux musiciens amateurs des formations adaptées à leurs attentes ainsi que des pratiques collectives encadrées au sein même de l'établissement.

Diffusion artistique sur le territoire de l'agglomération Migennoise.

L'Emim diffuse les travaux pédagogiques de ses élèves, les productions artistiques de ses professeurs.

Information et conseil

L'Emim se positionne comme un pôle ressource sur le Migennois en matière d'enseignements et de pratiques artistiques. Elle aide aux projets, informe le public sur toutes les questions liées au domaine musical de la recherche d'une pratique instrumentale ou vocale amateur à la recherche d'un groupe, d'une animation, d'un professeur particulier ou d'un enseignement non dispensé.

L'établissement

Historique

Créée en 1982, l'école de musique de Migennes, associative et étroitement liée à l'Harmonie de Migennes devient intercommunale en septembre 2007. En régie directe de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise, cet établissement d'enseignement artistique est dédié à la musique dans un premier temps, la danse et le théâtre étant à l'étude. Dès lors, l'éventail des disciplines déjà enseignées est élargi aux départements cordes, percussions traditionnelles et voix.

Une offre de formation diversifiée

Les disciplines enseignées

- **Les bois** : clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone
- **Les cuivres** : trompette, trombone, tuba & cor (suivant les demandes)
- **Les cordes** : violon, alto, violoncelle
- **Les percussions classiques & traditionnelles** : batterie, claviers, timbales, steel drums...
- **Les instruments polyphoniques** : accordéon, guitare classique, guitare d'accompagnement, piano
- **Chant** : technique vocale jazz & musiques actuelles
- **Culture Musicale** : jardin d'éveil, éveil, formation musicale
- **Nouvelles technologies** : musique assistée par ordinateur (MAO)
- **Pratiques collectives** : ateliers collectifs, atelier musiques actuelles & jazz, orchestre à vent, orchestre d'harmonie, orchestre à cordes, petites formations par instrument, chant choral, ateliers percussions corporelles

Un parcours pour tous les âges²

Dès l'âge de 4 ans, l'école de musique s'efforce de proposer une solution adaptée aux demandes du public grâce à différents parcours et/ou ateliers :

Le Jardin Musical (dès 4 ans) ou Eveil Musical (dès 5 ans) :

Répartis en fonction des inscriptions en début d'année, ces ateliers ludiques visent, à travers une approche sensorielle du domaine musical (chansons, écoutes, découvertes, éveil corporels, jeux musicaux...) à s'éveiller, à appréhender les fondements de la musique.

² Les contenus et objectifs des différents cursus sont détaillés dans le règlement des études

Le Cycle Initial (à partir de 6 ans)

Dans la continuité des objectifs de l'éveil, ce cycle vise à aider au choix, toujours difficile, d'un instrument pour entrer avec plus de certitude dans le cursus à venir et à faire ses premiers pas dans le codage de la musique à travers deux ateliers :

- Un parcours de découverte instrumentale
- Un cours de formation musicale adapté

Les ateliers d'initiation (au 3^e trimestre)

Afin de proposer une ouverture et une découverte à tous les enfants, l'école de musique propose à tous les élèves qui en font la demande durant l'année d'intégrer les ateliers de découverte instrumentale au 3^e trimestre afin de pouvoir essayer l'instrument de leur choix et démarrer la prochaine année scolaire avec plus de certitude.

Cursus de 1^{er} Cycle

Ce premier cycle a pour objectif une première formation de l'oreille grâce à des activités permettant l'éducation et le plaisir de l'écoute, les premiers pas vers l'interprétation, l'invention, l'acquisition du sens rythmique, d'une culture musicale et les premières connaissances du langage pour former des enfants musiciens, ouverts aux autres et bien dans leur pratique grâce à trois activités complémentaires :

- La formation musicale
- La pratique instrumentale individuelle (choix d'une spécialité)
- La pratique collective

Ce Cycle est conçu soit comme une fin en soi ou une première étape vers le second cycle et vers l'autonomie.

Cursus de 2^e Cycle

Continuité directe du 1^{er} cycle, ce cursus vise à l'acquisition d'une pratique autonome grâce au développement de la technique instrumentale, de la culture et de la maîtrise du langage musical autour de trois activités complémentaires :

- La formation musicale
- La pratique instrumentale individuelle
- La pratique collective

Ce cycle peut se concevoir également comme une fin en soi mais ouvre surtout la voie vers l'intégration d'un 3^{ème} cycle dans une autre structure de type Conservatoire à Rayonnement Départemental ou Régional (CRD/CRR).

Les cursus adolescents/adultes

Un cursus adapté est proposé aux adolescents et adultes souhaitant se former au sein de l'école. Sur le principe des cursus spécialisés, il comprend 3 activités complémentaires :

- La formation musicale (adaptée jusqu'au niveau 1^{er} cycle)
- La pratique instrumentale individuelle
- La pratique collective

Les cursus libres

Certains ateliers de l'école de musique peuvent être intégrés de façon « libre ».

- **Ateliers avec pré-requis musicaux** : ensembles constitués de l'école de musique (Vent, Cordes, Jazz, Guitare Classique, percussions...)
- **Ateliers sans pré-requis musicaux** : Musiques traditionnelles (Steel Drum...), Guitare d'accompagnement...

Les parcours projets

Sur demande et dans le cadre d'un projet artistique défini, un pratiquant peut se faire accompagner et intégrer les ateliers de son choix en fonction des objectifs visés.

Les actions éducatives

L'Emim sensibilise ses élèves et tous les publics par l'intermédiaire de différentes actions (concerts éducatifs, stages, formations, résidences, interventions, présentations...) :

- A la pratique musicale
- Aux spectacles vivants
- Aux nouvelles pratiques
- Aux risques,
- A la pratique scénique
- ...

Les actions de diffusions

Par l'intermédiaire de ses productions (concerts d'élèves, de professeurs, spectacles) et de l'organisation d'évènements d'artistes invités (concerts éducatifs, résidences d'artistes...) l'Emim participe activement à l'animation culturelle de son territoire et au-delà grâce à des partenariats engagés avec d'autres structures culturelles du département.

A savoir : L'école de musique réalise en moyenne 6 concerts éducatifs, une résidence d'environ 10 jours pour les écoles élémentaires touchant ainsi l'ensemble des élèves de la CCAM & près d'une vingtaine d'actions sur projets ou en partenariat sur l'année.

Ressources

Les moyens humains

Personnel administratif

L'équipe administrative est composée de deux personnes directement employées par la CCAM pour la gestion pédagogique, des locaux, la communication et la facturation:

- Un (e) directeur (rice) pour un $\frac{3}{4}$ temps administratif, en rapport direct avec la direction générale des services,
- Un (e) secrétaire pour 12,5h hebdomadaire sous la responsabilité du directeur

Les Professeurs

L'équipe pédagogique est composée de 15 professeurs (directeur (rice) inclus) pour un volume de 80,5h hebdomadaire dont :

- 8 titulaires du DE ou du DUMI³,
- 6 titulaires du DEM ou DNOP⁴ (ou équivalent)
- 1 non diplômé (sa discipline des musiques traditionnelles ne possédant pas de diplôme)

En dehors du directeur (rice)/enseignant, l'équipe pédagogique est mise à disposition par le **Syndicat Mixte des Enseignements Artistiques** de l'Yonne (SMEA) via des conventions annuelles et facturée au coût réel des salaires chargés incluant les frais (déplacements, équipements...).

Parmi les professeurs :

- 4 sont titulaires de la fonction publique territoriale
- 7 sont en CDI de droit privé
- 4 sont en CDD de droit privé

Le Syndicat Mixte des Enseignements Artistiques (SMEA)

Historique

Le Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique a été créé au 2 novembre 2017 avec pour but de participer à l'animation de l'enseignement artistique de l'Yonne et, pour objet d'assurer une gestion mutualisée des professeurs d'enseignements artistiques en portant la fonction d'employeur.

Ces professeurs ont vocation à être mis à disposition des écoles de musique des communes et établissements publics de coopération intercommunale constituant le syndicat, ou, pour des prestations ponctuelles ou sur une courte période, auprès d'administrations publiques non membres (Etat et ses établissements publics, collectivités territoriales et leurs établissements publics, établissements relevant de la fonction publique hospitalière), d'organismes ou d'associations assurant des missions de service public pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics locaux.

Constituent le syndicat en 2021 :

- La communauté de communes de l'Aillantais
- La communauté de communes de Chablis, Villages et Terroirs
- La communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne
- La communauté de communes de l'Agglomération Migennoise
- La communauté de communes de Puisaye-Forterre
- La communauté de communes de Serein & Armance
- La commune de Joigny
- La commune de Coulanges-la-Vineuse

³ DE : Diplôme d'Etat – DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

⁴ DEM : Diplôme d'Etudes Musicales – DNOP : Diplôme National d'Orientation Professionnel

Le SMEA emploie, à l'heure actuelle, 84 agents, dont 2 administratifs.

Missions et compétences

La mission du SMEA est d'assurer une gestion mutualisée des professeurs d'enseignements artistiques en portant la fonction d'employeur.

Ils gèrent la relation hiérarchique vis-à-vis des enseignant(e)s dans l'exécution de leurs missions liées à l'enseignement artistique (cours, réunions pédagogiques, concerts et auditions d'élèves, jurys le cas échéant).

Sur le plan pédagogique, les enseignant(e)s sont rattaché(e)s à la/au Directrice/Directeur de l'école ou de la structure auprès de laquelle elle/il est mis à disposition.

Les Locaux

Actuels

Jusqu'en 2021, l'école de musique est implantée près du centre-ville, au cœur d'un ensemble de structures éducatives culturelles et sportives : médiathèque, collège Paul Fourrey, groupe scolaire G. Philippe, piscine, salle omnisports, salle Jacques Brel, mais ses locaux sont cependant vétustes et mal adaptés.

On y constate de nombreux problèmes acoustiques, d'isolation thermique et phonique, d'aération, principalement dans le bâtiment Jean-Philippe Rameau.

La circulation des publics dans les dégagements est difficile, sur les 9 espaces dont nous disposons, 5 sont de véritables salles de cours.

Il manque des bureaux administratifs (secrétariat & direction séparés) au minimum deux salles de cours et un espace de détente (salle des professeurs) afin d'organiser au mieux les études et permettre la restauration du personnel sur place.

Futurs

Un projet d'implantation dans l'ancienne école maternelle Marie Noël située dans le quartier des Mignotes, sur le haut de Migennes, avenue des cosmonautes est en cours de réalisation.

Ce bâtiment installé au cœur d'un des quartiers populaire, cerclé par de nombreux établissements accueillant différents publics dont l'Association des Centres de Loisirs du Migennois, le collège Jacques Prévert, l'école Marcel Pagnol, le relais des assistantes maternelles « Les Kangourous », le multi-accueil « Les Filous » mais également de plusieurs salles communales et différentes associations (restaurants du cœur, croix rouge, MAIL...), offre 11 espaces à réaménager ouvrant des perspectives de développement intéressantes.

Sont en cours de réflexion la création ou la rénovation :

- D'un espace bureau/accueil :
- D'un bureau de direction
- De trois salles polyvalentes dédiées entre autres à la formation musicale, l'éveil et la répétition de petits ensembles
- D'une salle de formation musicale et MAO⁵ ouverte aux élèves pour l'étude
- De trois petites salles de cours dédiées principalement à l'enseignement instrumental pouvant servir de « box » de répétition pour les élèves
- D'une grande salle polyvalente pour accueillir la salle de percussion, les répétitions de grands ensembles dont l'harmonie ou l'accueil de public pour de petits événements ainsi que l'archivage des partitions de l'harmonie

⁵ Musiques Assistées par Ordinateur

- D'une salle réservée au stockage d'instrument et à l'archivage pour l'école partagée avec l'harmonie
- D'un espace détente/restauration pour les professeurs
- De sanitaires adaptés à l'accueil des publics handicapés en complément des accès handicapés dont le bâtiment est déjà pourvu

Ce transfert vers de nouveaux locaux voit le jour après avoir été de nombreuses fois reporté afin de trouver le lieu idéal. Il suscite impatience et envie de la part des usagers mais aussi de l'équipe qui voit dans ce déménagement la possibilité d'un développement des activités.

De nombreux projets sont d'ores et déjà à l'étude afin notamment que la population soit partie prenante dans l'arrivée de ce nouvel espace culturel au sein du quartier (chantiers participatifs, concerts extérieurs, accueil de publics réguliers, nouveaux ateliers...).

La proximité des établissements scolaires permettra également une réflexion pertinente sur la mise en place d'actions à long terme de type orchestre à l'école.

Les équipements

Parc matériel

Pour la gestion administrative ainsi que les projets sur les nouvelles technologies, l'école est équipée de **5 ordinateurs** mis en réseau.

Elle possède l'ensemble du matériel permettant une **autonomie complète** lors de ses actions de diffusion (pupitres démontables, instruments portatifs dont pianos numériques, parc de micros, sonorisation complète, amplis...).

Les **salles** sont toutes **équipées** au minimum de :

- Tableau
- Chaire pour les professeurs
- Tables et chaises (ou chaises à tablettes) pour les élèves
- Piano
- Moyen de diffusions de la musique de type chaîne-hifi ou sonorisation

Parc instrumental

Le parc instrumental se compose d'un panel de plus d'une **centaine d'instruments et accessoires** régulièrement entretenus et mis à disposition à la fois pour la location et pour les différents projets.

Une partie de ce parc est mise à disposition de l'harmonie (marimba, xylophone, percussions diverses) par convention qui en retour met à disposition de l'école une partie de leur matériel (timbales, glockenspiel et autres accessoires)

Ce parc instrumental varié intègre l'ensemble des familles d'instruments avec la particularité de posséder **un parc complet de Steel Drum** (14 instruments) unique dans la région.

Une bibliothèque de partitions, en cours d'archivage, est également disponible pour les professeurs (œuvres, méthodes, ouvrages pédagogiques...).

Les outils

Gestion

Depuis début 2020, l'école a mis en place un logiciel de gestion « full web » Open Talent via la société ZiO. Ce logiciel permet la gestion complète de l'établissement, des élèves aux professeurs en passant par le parc instrumental, la communication et les évènements.

Après un temps de formation du personnel ainsi qu'une première année scolaire de gestion « en double », la mutation est en cours de finalisation pour une intégration complète et une utilisation optimale à la rentrée 2021.

Ce logiciel permettra notamment à terme une gestion complète à distance de la part du directeur, des professeurs et de leur classe mais également de la part des parents à qui il sera possible d'avoir un accès privé.

Communication

La gestion via Open Talent a permis la mise en place de système de mailing pour améliorer la communication et possède la possibilité non encore exploitée de mise en ligne d'un site internet dédié (à l'étude), complément du site internet de la CCAM dans laquelle l'école possède un volet.

Le mailing vient en supplément des protocoles d'affichage, de distributions de flyers et d'envois mis en place dans la même période autour de la communication aux écoles, lieux d'accueil du public, élus, médias et partenaires du territoire.

Une page Facebook, les médias presse et radios sont des relais permanent des informations et évènements de l'école de musique.

Une étude pour la création d'une charte graphique est également en cours.

Le cadre Budgétaire

Fonctionnement (2020)

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Masse Salariale Administrative (Direction et personnel Administratif)	57 600 €	Recette en provenance des élèves (Cotisations...)	26 000 €
Masse Salariale des Enseignants Directement embauchés par la collectivité	7 100 €	Subvention Conseil Départemental	18 500 €
Convention de Mise à Disposition du Personnel Enseignant (SMEA)	143 000€	Reste à la charge de la CCAM	197 833 €
Autres charges de Personnel	14 360 €		
Charges à Caractères Général & Divers	20 273 €		
Total	243 333 €	Total	242 333 €

Investissement (2020)

Remplacement Matériel Défectueux	700 €
Achat Accessoires	200 €
Matériel Percussions	600 €
Instruments Intiations	300 €
Total	1 800 €

Diagnostics

Bilan du projet d'établissement 2015-2020

Evaluations des axes de développement proposés

Projet pédagogique

Développer la Mao en formation musicale

Pleinement réalisé : La composition via la MAO fait désormais partie intégrante du parcours des élèves en 2nd Cycle de FM.

Ce parcours est devenu une particularité et commence à faire écho. Certains élèves proches du Migennois se rapprochent de notre école pour s'insérer dans ce cursus "original".

Favoriser la pédagogie de projet :

En cours de réalisation : Cette idée, riche de contenu rencontre beaucoup de difficultés car elle dépend en grande partie du porteur de projet et de ses motivations.

Pour aider à la réalisation de cet objectif et favoriser l'émergence des projets par les professeurs, une attention doit être donnée à :

- *La particularité de nos territoires où nos enseignants, pour une grande majorité, œuvrent dans plusieurs établissements.*
- *La formation des enseignants sur ce domaine, en concertation avec l'employeur, le Syndicat Mixte des Enseignements Artistiques de l'Yonne (SMEA) et le réseau des directeurs*

Privilégier la pédagogie de groupe :

Non réalisé : Cette pédagogie particulière implique des compétences spécifiques. Comme la pédagogie de projet, elle pose la question de la formation continue des professeurs, de l'agencement et l'aménagement des locaux.

Cet axe, en totale adéquation avec les recommandations du Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique (SNOP de 2008) doit donc être pensé en concertation avec le SMEA sur la question de la formation et doit également faire partie de la réflexion dans l'intégration des nouveaux locaux de l'école.

Faire évoluer les modalités des examens de fin de cycle

En cours d'évolution à l'échelle du territoire : Trouver du sens à sa formation, donner de la valeur aux examens et aux étapes de l'apprentissage est un défi pour toutes les écoles de musique du territoire.

Une réflexion est à proposer au département et/ou au SMEA afin qu'il puisse être moteur d'une vision à grande échelle.

Au niveau de l'école, une réflexion est à mener en concertation avec les professeurs afin d'entamer cette évolution qui coïncide étroitement avec l'idée de pédagogie projet et de groupe.

Développer l'effectif de certaines classes (cuivres, hautbois) :

En cours de réalisation : Ces classes continuent à être les "parents-pauvres" il faut chercher à les dynamiser et les mettre en lumière

Théâtre : créer un évènement annuel interdisciplinaire (danse théâtre musique)

Réalisé, continuité à étudier : Migennes en scène a vu le jour. Son retour sur le plan local doit être interrogé

Créer une pratique artistique en temps scolaire et périscolaire de type «orchestre à l'école»

6

Amorce réalisée : Quelques expériences ont été menées à une petite échelle sur les années précédentes en fonction des temps disponibles des professeurs.

De telles actions sont encouragées par les pouvoirs publics mais demandent un engagement financier important. Une réflexion doit être menée afin d'évaluer la pertinence et les possibilités de réalisation d'un tel projet à l'échelle du Migennois.

Rationaliser notre communication

En cours de réalisation depuis 2018 :

- Plaquette d'information,
- Relais régulier sur le site de la ville,
- Création d'une page Facebook,
- Création d'un mailing,
- Protocole de diffusion d'affiche

L'école évolue et se dote d'outils variés de communication.

Locaux

En cours de réalisation

Effectifs

La fin d'année 2019-2020 et surtout l'année 2020-2021 ayant été fortement impactée par la crise sanitaire avec l'annulation à partir du 2^e trimestre 2020 de l'ensemble des évènements de l'école et le passage en télétravail des professeurs, le mouvement des effectifs n'est pas représentatif d'une évolution « normale » au sein de l'établissement.

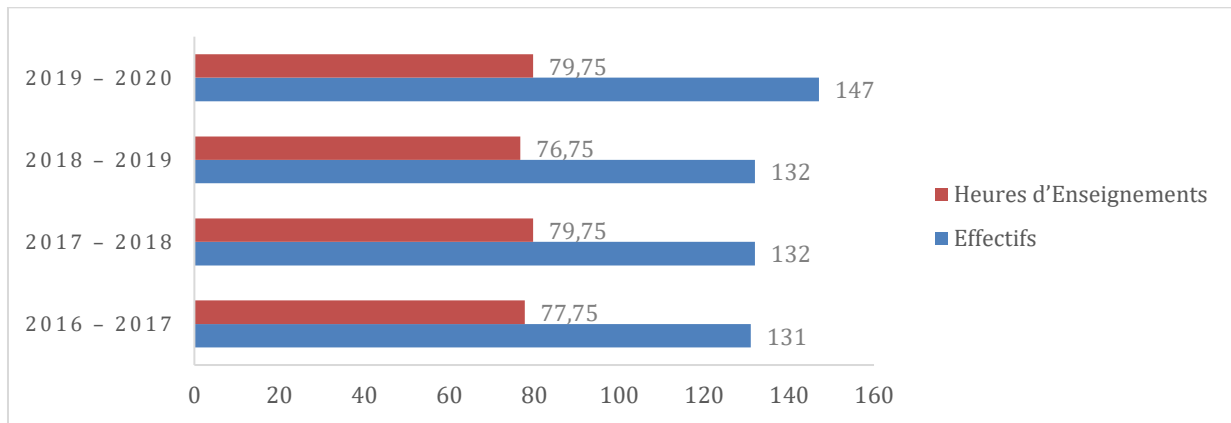
Toutefois, on notera qu'avec 129 élèves inscrits en 2020-2021, notre établissement a su garder une dynamique intéressante, surfant sur l'augmentation significative des effectifs en parcours complet constatées lors de l'année 2019-2020

Le diagnostic chiffré prend donc en compte pour référence l'année 2019-2020.

⁶ L'orchestre à l'école repose sur le principe d'« une classe, un orchestre » : Tous les élèves d'une même classe de primaire ou de collège sont réunis autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer, s'épanouir pendant trois ans. Chaque orchestre à l'école constitue ainsi pour l'établissement qui l'accueille un véritable projet à la fois musical et pédagogique. (...) Il s'agit ainsi d'un projet fédérateur qui participe à l'animation du territoire. Chaque orchestre est unique, tant sur le plan pédagogique, qu'artistique et organisationnel car il s'appuie sur les envies et compétences des acteurs locaux. Source : <http://www.orchestre-ecole.com/>

	2019 - 2020	2018-2019
Effectif Global	147	132
Provenance CCAM	92	83
Provenance Hors CCAM	55	49
Effectif en parcours (hors atelier 3 ^e Trimestre)	142	115
Professeurs	16	14
Heures d'enseignements (hebdomadaire)	79,75	76,75
Dont SMEA	74,75	71,75

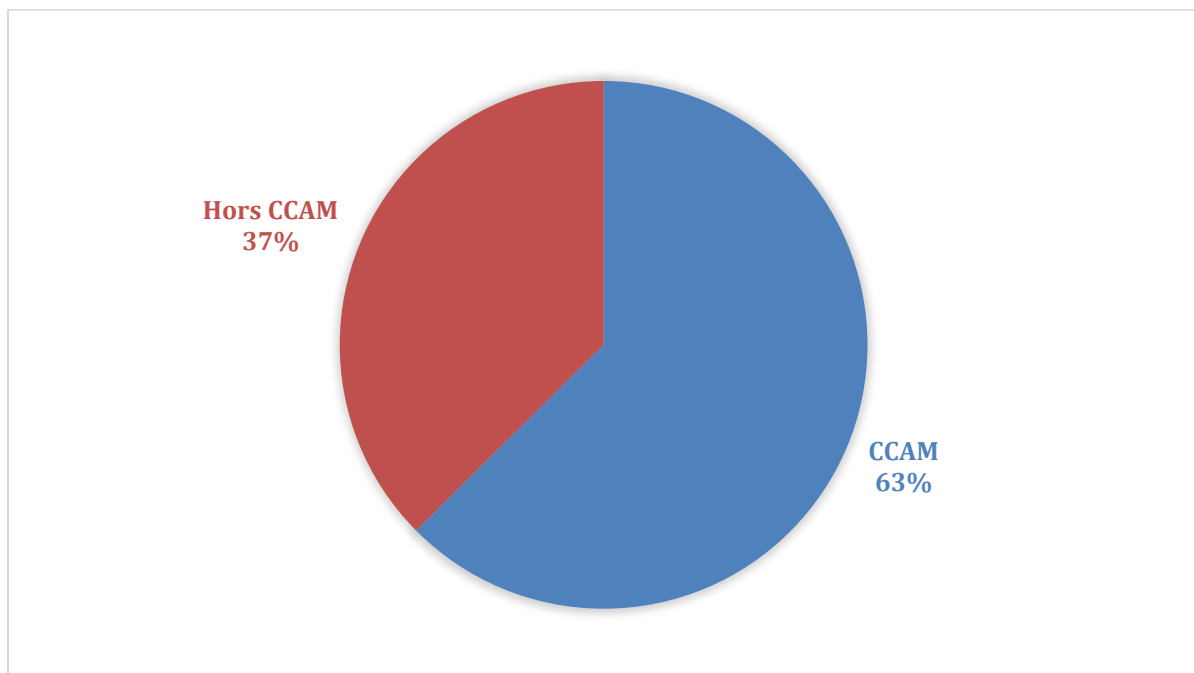
Evolution sur les 4 dernières années



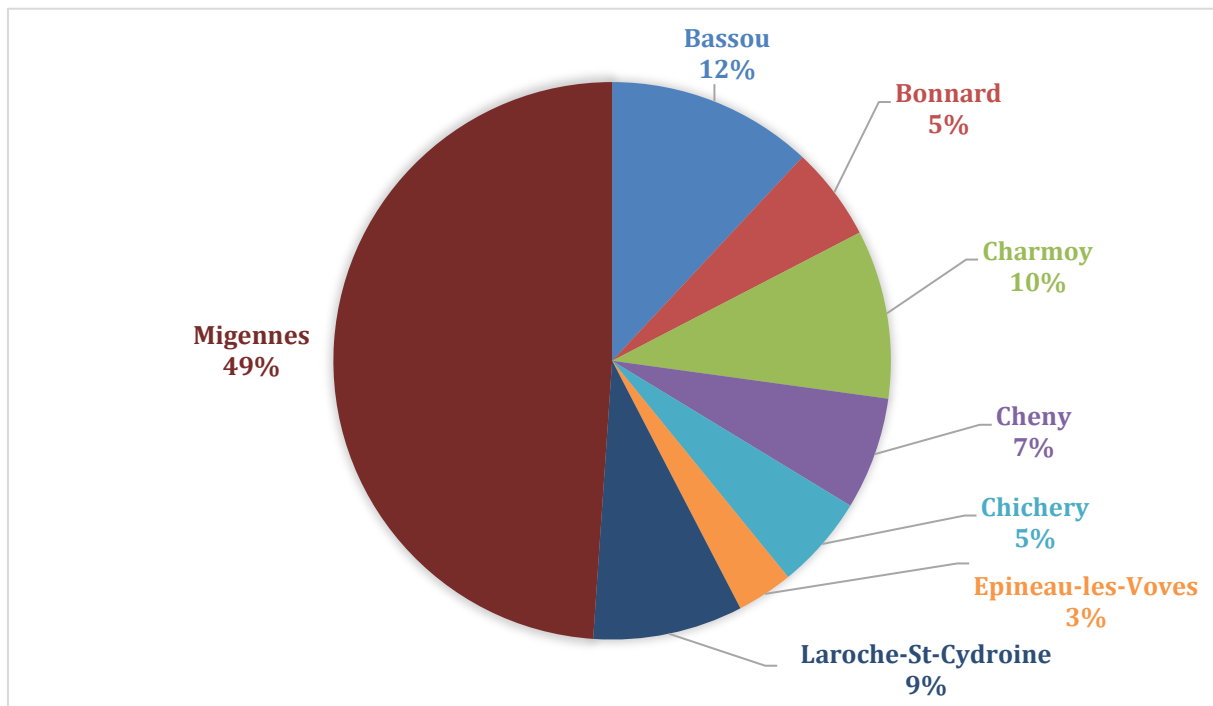
Le taux de renouvellement des effectifs est d'environ 28% chaque année.

Typologie des effectifs

Provenance



Provenance au sein de la CCAM



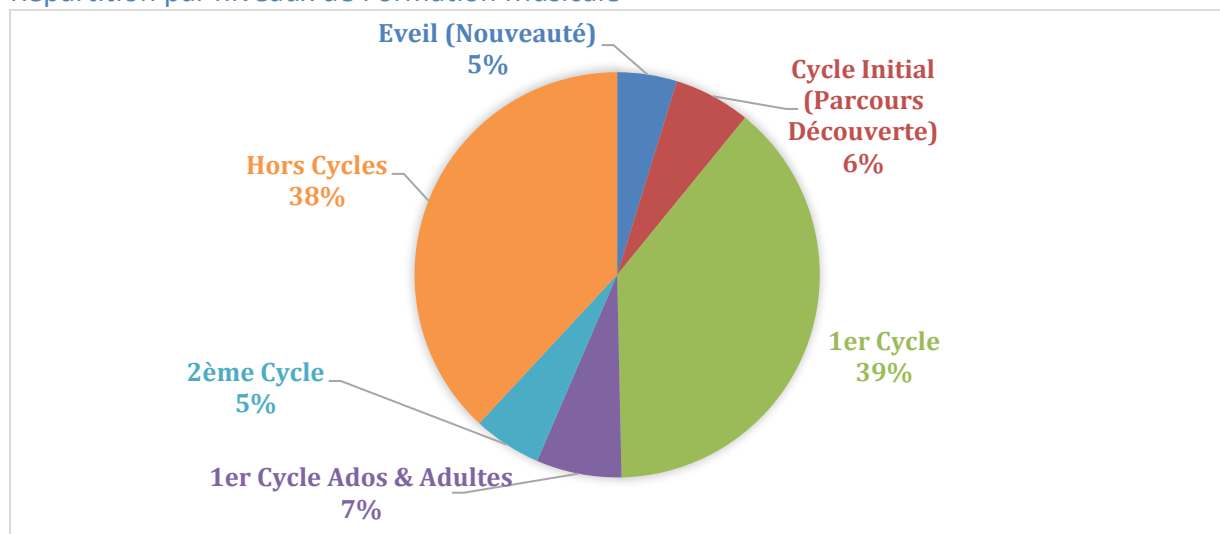
Evolution

	2019 – 2020	2018 – 2019
CCAM	92	83
Bassou	11	9
Bonnard	5	4
Charmoy	9	10
Cheny	6	6
Chichery	5	3
Epineau-les-Voves	3	2
Laroche-St-Cydroine	8	8
Migennes	45	41
HORS CCAM	55	49
Appoigny	2	2
Arces	1	2
Auxerre	2	3
Bellechaume	0	2
Bligny	1	2
Branches	1	1
Brienon	3	3
Brion	4	4
Champlost	1	1
Cezy	1	0
Coulours	1	0
Dixmont	1	1

Evolution

	2019 – 2020	2018 – 2019
Moins de 6 ans	6	0
6-10ans	53	57
11-14 ans	25	18
15-17 ans	9	10
18-24 ans	5	2
25-39 ans	8	9
40-54 ans	14	13
55 ans et plus	27	23

Répartition par niveaux de Formation Musicale

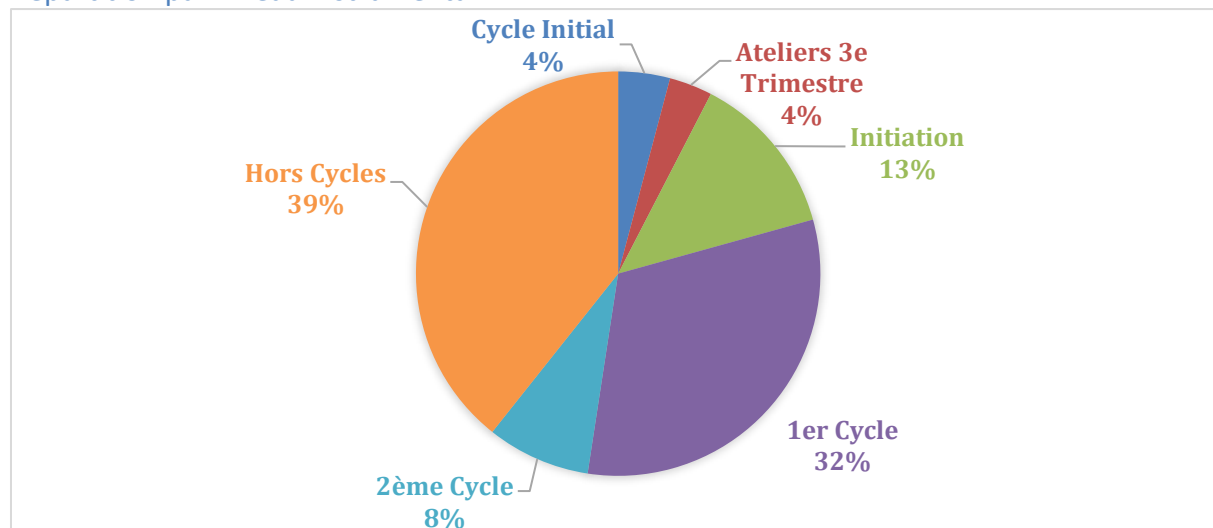


Evolution

	2019 – 2020	2018- 2019
Eveil (Nouveauté)	7	0
Cycle Initial (Parcours Découverte)	9	20
1 ^{er} Cycle	57	31
1 ^e Cycle Ados & Adultes	10	17
2 ^{ème} Cycle	8	3
Hors Cycles	56	61

En complément du cycle initial déjà en place depuis 2013, **le cours d'éveil ouvert à partir de 5 ans joue son rôle de tremplin vers nos activités en cursus. En effet, en 2020-2021, 90% des élèves en éveil ont continué en cycle initial et/ou ont intégré le 1^{er} cycle.**

Répartition par niveau Instrumental



Evolution

	2019 – 2020	2018 – 2019
Cycle Initial	6	12
Ateliers 3e Trimestre	5	17
Initiation	19	30
1er Cycle	46	17
2ème Cycle	12	14
Hors Cycles	57	26

Les ateliers instrumentaux du 3^e trimestre offrant la possibilité de découverte d'un instrument sur un trimestre complet en petit groupe en complément du cycle initial **sont des outils très intéressants et efficaces** pour la promotion et la découverte de nos activités lorsque la communication dans les différentes communes est réalisée.

Le renouvellement de nos effectifs passe en grande partie par ces élèves déjà « initiés ».

Détail par Discipline

	2019 – 2020	2018 – 2019
Cours Individuels et Parcours Découvertes		
Violon	10	12
Alto	9	5
Violoncelle	6	9
Trompette	5	7
Trombone (<i>Nouveauté</i>)	1	0
Clarinette	7	8
Flûte Traversière	7	7
Flûte à bec	2	1
Hautbois	2	2
Saxophone	7	8
Percussion Classique	8	9

Batterie	0	1
Accordéon	10	11
Accordéon Diatonique	1	1
Guitare Classique	9	8
Piano	15	15
Technique Vocale	5	7
Cours Collectifs		
Eveil Musical	7	0
Formation Musicale	84	72
Pratique d'ensemble	43	52
Guitare d'Accompagnement	13	3
Chorale (Nouveauté)	30	0
Steel Band	13	13

Communication

L'école de musique met en place depuis 2018 des outils au service de sa communication. Il n'est pas aisé de mesurer l'impact de sa communication, c'est un travail d'amélioration constante qui doit être réalisé.

Les fondements du projet 2021-2026

Une démarche progressive et prospective doit être adoptée afin de permettre une évaluation régulière et, si nécessaire, un ajustement pour coller au mieux avec les réalités du territoire et la typologie du public. Elle doit permettre :

- D'amener les professeurs, le public et les structures associées à une démarche participative et coopérative sur un principe de co-construction
- D'inscrire le projet dans l'ADN de la structure
- D'insérer durablement l'Ecole de Musique Intercommunale du Migennois comme partenaire du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) ⁷
- De lisser dans le temps les efforts, qu'ils soient humains ou financiers

Les objectifs proposés à la suite tiennent ainsi compte des problématiques constatées et proposent des chantiers à mettre en œuvre pour :

- Améliorer la cohésion, le fonctionnement et la qualité du service public
- Redéfinir les missions et la position de l'Emim dans l'offre culturelle du territoire
- Elargir sa visibilité, son offre pédagogique et les publics accueillis
- Moderniser à terme ses actions et être en phase avec les évolutions du monde d'aujourd'hui
- Faire entrer durablement l'Emim dans le cadre des schémas de recommandations
- Faire de l'Emim une référence culturelle dans le Migennois

⁷ Le PEAC met en cohérence la formation des élèves du primaire au secondaire, et sur l'ensemble des temps éducatifs : scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Éducation à l'art et par l'art, le PEAC s'appuie sur trois piliers : les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques. Source : <https://www.education.gouv.fr/>

Actions, Stratégies & Axes de développement

Structuration de l'établissement

- Mise à jour du règlement intérieur
- Mise à jour du règlement des études en fonction des nouvelles orientations et des possibilités offertes par les nouveaux locaux
- Mise à jour des conventions liant la structure aux pratiques amateurs du territoire ainsi que les différents partenaires
- Développer l'utilisation du logiciel dédié (organisation interne, gestion du parc instrumental, communication aux parents, communication externe, visibilité...)

Le rayonnement de l'EMIM

Proposer des évènements décentralisés

- Redonner à l'Emim son statut d'Ecole Intercommunale en allant vers l'ensemble des communes de la CCAM
- Créer des partenariats avec les acteurs culturels du territoire (école de musique, Conservatoire, salles de spectacle)

Développer la communication & la diffusion

- Etude d'une charte graphique pour la nouvelle implantation de l'école
- Réflexion autour de la création d'un site internet dédié ou blog
- Diffuser les actions sur les sites des villes de la CCAM
- Créer des évènements durables, récurrents et identifiables : concerts, ciné-concerts, spectacles, rencontres & résidences d'artistes, auditions thématiques, présentations ludiques (Expositions, démonstrations)
- Création d'un programme des actions pour diffusion

Ouvrir le Comité d'Etablissement et redéfinir les partenariats :

- Vers les associations et établissements qui œuvrent pour la culture (Cabaret de l'Escale, Harmonie, Associations culturelles, MJC, ACLM...)
- Vers les associations d'accueil des jeunes publics et des publics dits « empêchés »⁸ (Ehpad, situation de handicap physique ou mental...)
- Vers les établissements scolaires (primaires, secondaires)

Tendre vers une culture citoyenne participative et engagée

- Favoriser la participation des habitants dans les actions de l'école (chantiers participatifs, actions festives...)
- Engager une réflexion sur l'écologie et participer à la prise de conscience de l'impact de nos activités et trouver des alternatives (matériaux, recyclage...)

⁸ Publics dits « empêchés » : les publics éloignés d'un accès à la culture que ce soit pour des raisons physiques, psychologiques ou sociologiques.

Le projet pédagogique

Définition des objectifs

- Rédaction d'un projet pédagogique complet & détaillé
- Entamer une réflexion sur l'ensemble du 1^{er} cycle (Formation Musicale et Instrumentale) et sur la formation des adultes
- Faire évoluer les modalités d'évaluations des fins de cycles
- Développement des pratiques collectives en élargissant les propositions dès le 1^{er} cycle (Atelier percussions, Chorale, Sound painting...)
- Développement des actions en faveur de la direction, des démarches d'inventions et de la culture musicale
- Développer les effectifs des classes en perte de vitesse
- Favoriser le lien avec les pratiques amateurs du territoire
- Ouverture aux pédagogies numériques
- Développement des projets de classes et/ou de départements (Cordes, cuivres, vent, musiques actuelles)

Vers une offre plus attractive

Elargir les publics accueillis et favoriser l'accès à la culture

- Être en phase avec les projets liés à la politique de la ville
- Inciter les écoles à venir à la rencontre de nos pratiques grâce aux nouveaux locaux, à de nouveaux projets qui attisent la curiosité
- Continuer à développer les actions culturelles à destination des écoles (événements, projets, rencontres...)
- Remplacer la location d'instrument la première année par un système de location gratuite sous conditions d'entretien du matériel par le loueur
- Développer les actions « portes ouvertes »
- Ouverture d'ateliers adaptés pour les enfants dès 4 ans voire plus tôt
- Ouverture d'ateliers destinés aux personnes âgées ou intergénérationnels
- Ouverture d'ateliers destinés aux publics en situation de handicap
- Ouverture des concerts éducatifs aux publics « empêchés »
- Faire le lien entre enseignement "public" et enseignement "libre"⁹ : trouver un équilibre entre les deux propositions et susciter un aller-retour permanent entre les enseignements avec un système de passerelle de l'un vers l'autre.
- Ouvrir à d'autres formes de pratiques musicales dont les musiques traditionnelles et les musiques du monde afin de permettre à chacun de trouver une réponse à ses demandes
- Proposer d'autres formes d'enseignement : ateliers collectifs, stages ponctuels, résidences, rencontres
- S'ouvrir aux nouvelles technologies

⁹ L'enseignement "public" se caractérise par des cursus, des contenus pédagogiques, des enseignants qualifiés, des évaluations et des diplômes. Dans le cas contraire, l'enseignement est dit "libre". Il est généralement plus souple dans les modalités d'évaluation, moins sélectif et souvent conçu sous forme d'atelier plus ou moins régulier à destination de publics ciblés.

- Réflexion autour de la création d'un Contrat Local d'Education Artistique & Culturel¹⁰ (CLEAC) et/ou d'orchestres à l'école

S'ouvrir aux autres formes d'art

- Par la création d'évènements pluridisciplinaires

Devenir une « référence »

- Être le référent en matière d'actions musicales et devenir un pôle ressource d'informations et d'orientations à part entière sur le Migennois
- Être référent dans le Plan d'Action pour l'Education Artistique & Culturelle engagé par l'Etat.

Evaluation

Le présent projet d'établissement s'applique dès à présent et pour une durée de 5 ans.

Chaque année il évalue sa pertinence au regard de différents indicateurs :

- Evolution des effectifs par discipline
- Evolution des effectifs par cycle
- Résultats des évaluations intra & fin de cycles
- Ampleur et qualité des restitutions publiques,
- Evolution des pratiques amateurs locales et accompagnements de projets
- Activité partenariale locale et départementale,
- Retours et degré de satisfaction pour les actions menées,
- Etc...

L'ensemble de ces données sont réunies chaque fin d'année scolaire dans le **bilan d'activités** présenté au conseil d'établissement par le directeur. Ces bilans, comme l'ensemble des documents structurant l'établissement (projets, règlements, textes réglementaires...), sont en accès libre au secrétariat ou téléchargeables sur le site de la CCAM.

¹⁰ Les CLEAC sont des contrats de 3 ans renouvelables, signés a minima entre une collectivité, la DRAC et l'Éducation nationale, ils permettent aux jeunes de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent. Ils peuvent aussi s'adresser à l'ensemble de la population et permettent de structurer le développement culturel sur les territoires concernés. Source : <https://www.culture.gouv.fr/>

Conclusion

Vivant et par essence au service du public, ce projet doit savoir faire preuve de résilience, d'adaptabilité et de souplesse pour répondre aux enjeux culturels de demain.

Le directeur, garant de sa mise en œuvre et de son suivi, veillera à la bonne marche de celui-ci et organisera ses ajustements dans le temps grâce à une veille constante autour des publics accueillis, des nouvelles méthodes d'enseignements, des demandes des usagers, de la typologie de ses publics ainsi que tous les éléments qui entrent en jeu dans le cadre d'un projet culturel de territoire.

Ce projet n'a pas valeur de vérité mais pose une trajectoire, un fil d'ariane permettant à chacun de trouver du sens à son enseignement, sa pratique et rappelle à chacun qu'il fait partie d'un tout où nous avons individuellement à la fois une responsabilité et un rôle à jouer.

Documents Annexes

Règlement des études
Règlement Intérieur